

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 22 septembre 2010, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

 Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères
 Messieurs les conseillers

 Johanne Bouchard
 Nancy Bouchard
 Marie-Claude Gagnon

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-
 trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la session;
 2. Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission;
 3. Période de questions;
 4. Fermeture de l'assemblée.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

10-09-0721 Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution 08-11-0295, autorisait la Corporation de Diffusion de l'Archéologie de la Côte-Nord à monter un projet en vue de le soumettre au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine dans le cadre de leur programme de maintien des infrastructures,

ATTENDU QUE la Corporation a reçu une offre de services d'un architecte pour la réalisation des documents requis pour les travaux d'entretien et de réparation qui s'imposent, soient :

- Toiture,
- Les gardes-corps
- Bureau 1^{er} niveau (dénivellation)
- Infiltrations (toiture et/ou murs)
- Teinture extérieure
- Scellements
- Fenestration

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'entente de services professionnels présentée par l'architecte Émile Gilbert le 14 septembre 2010 pour les travaux d'entretien et de réparation du bâtiment Centre Archéo-Topo au montant de 22 675, \$,

QUE la municipalité accepte de verser les deux premiers montants d'honoraires de 1 800, \$ pour la confection des relevés et expertise et de 5 500, \$ pour un rapport et estimation du coût des travaux, ce, basés sur un coût de contrat avec entrepreneur de 250 000, \$,

QUE le montant de ces deux versements soit pris à même le budget prévu au PMVI.

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée de l'assemblée.

10-09-0722 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la séance close à 19h15.

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 22 septembre 2010, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

 Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères
 Messieurs les conseillers

 Johanne Bouchard
 Nancy Bouchard
 Marie-Claude Gagnon

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-
 trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la session;
 2. Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission;
 3. Période de questions;
 4. Fermeture de l'assemblée.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

10-09-0721 Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution 08-11-0295, autorisait la Corporation de Diffusion de l'Archéologie de la Côte-Nord à monter un projet en vue de le soumettre au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine dans le cadre de leur programme de maintien des infrastructures,

ATTENDU QUE la Corporation a reçu une offre de services d'un architecte pour la réalisation des documents requis pour les travaux d'entretien et de réparation qui s'imposent, soient :

- Toiture,
- Les gardes-corps
- Bureau 1^{er} niveau (dénivellation)
- Infiltrations (toiture et/ou murs)
- Teinture extérieure
- Scellements
- Fenestration

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'entente de services professionnels présentée par l'architecte Émile Gilbert le 14 septembre 2010 pour les travaux d'entretien et de réparation du bâtiment Centre Archéo-Topo au montant de 22 675, \$,

QUE la municipalité accepte de verser les deux premiers montants d'honoraires de 1 800, \$ pour la confection des relevés et expertise et de 5 500, \$ pour un rapport et estimation du coût des travaux, ce, basés sur un coût de contrat avec entrepreneur de 250 000, \$,

QUE le montant de ces deux versements soit pris à même le budget prévu au PMVI.

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée de l'assemblée.

10-09-0722 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la séance close à 19h15.

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 22 septembre 2010, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

 Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères
 Messieurs les conseillers

 Johanne Bouchard
 Nancy Bouchard
 Marie-Claude Gagnon

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-
 trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la session;
 2. Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission;
 3. Période de questions;
 4. Fermeture de l'assemblée.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

10-09-0721 Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution 08-11-0295, autorisait la Corporation de Diffusion de l'Archéologie de la Côte-Nord à monter un projet en vue de le soumettre au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine dans le cadre de leur programme de maintien des infrastructures,

ATTENDU QUE la Corporation a reçu une offre de services d'un architecte pour la réalisation des documents requis pour les travaux d'entretien et de réparation qui s'imposent, soient :

- Toiture,
- Les gardes-corps
- Bureau 1^{er} niveau (dénivellation)
- Infiltrations (toiture et/ou murs)
- Teinture extérieure
- Scellements
- Fenestration

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'entente de services professionnels présentée par l'architecte Émile Gilbert le 14 septembre 2010 pour les travaux d'entretien et de réparation du bâtiment Centre Archéo-Topo au montant de 22 675, \$,

QUE la municipalité accepte de verser les deux premiers montants d'honoraires de 1 800, \$ pour la confection des relevés et expertise et de 5 500, \$ pour un rapport et estimation du coût des travaux, ce, basés sur un coût de contrat avec entrepreneur de 250 000, \$,

QUE le montant de ces deux versements soit pris à même le budget prévu au PMVI.

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée de l'assemblée.

10-09-0722 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la séance close à 19h15.

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 22 septembre 2010, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

 Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères
 Messieurs les conseillers

 Johanne Bouchard
 Nancy Bouchard
 Marie-Claude Gagnon

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-
 trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la session;
 2. Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission;
 3. Période de questions;
 4. Fermeture de l'assemblée.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

10-09-0721 Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution 08-11-0295, autorisait la Corporation de Diffusion de l'Archéologie de la Côte-Nord à monter un projet en vue de le soumettre au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine dans le cadre de leur programme de maintien des infrastructures,

ATTENDU QUE la Corporation a reçu une offre de services d'un architecte pour la réalisation des documents requis pour les travaux d'entretien et de réparation qui s'imposent, soient :

- Toiture,
- Les gardes-corps
- Bureau 1^{er} niveau (dénivellation)
- Infiltrations (toiture et/ou murs)
- Teinture extérieure
- Scellements
- Fenestration

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'entente de services professionnels présentée par l'architecte Émile Gilbert le 14 septembre 2010 pour les travaux d'entretien et de réparation du bâtiment Centre Archéo-Topo au montant de 22 675, \$,

QUE la municipalité accepte de verser les deux premiers montants d'honoraires de 1 800, \$ pour la confection des relevés et expertise et de 5 500, \$ pour un rapport et estimation du coût des travaux, ce, basés sur un coût de contrat avec entrepreneur de 250 000, \$,

QUE le montant de ces deux versements soit pris à même le budget prévu au PMVI.

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée de l'assemblée.

10-09-0722 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la séance close à 19h15.

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 22 septembre 2010, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

 Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères
 Messieurs les conseillers

 Johanne Bouchard
 Nancy Bouchard
 Marie-Claude Gagnon

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-
 trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la session;
 2. Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission;
 3. Période de questions;
 4. Fermeture de l'assemblée.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

10-09-0721 Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution 08-11-0295, autorisait la Corporation de Diffusion de l'Archéologie de la Côte-Nord à monter un projet en vue de le soumettre au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine dans le cadre de leur programme de maintien des infrastructures,

ATTENDU QUE la Corporation a reçu une offre de services d'un architecte pour la réalisation des documents requis pour les travaux d'entretien et de réparation qui s'imposent, soient :

- Toiture,
- Les gardes-corps
- Bureau 1^{er} niveau (dénivellation)
- Infiltrations (toiture et/ou murs)
- Teinture extérieure
- Scellements
- Fenestration

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'entente de services professionnels présentée par l'architecte Émile Gilbert le 14 septembre 2010 pour les travaux d'entretien et de réparation du bâtiment Centre Archéo-Topo au montant de 22 675, \$,

QUE la municipalité accepte de verser les deux premiers montants d'honoraires de 1 800, \$ pour la confection des relevés et expertise et de 5 500, \$ pour un rapport et estimation du coût des travaux, ce, basés sur un coût de contrat avec entrepreneur de 250 000, \$,

QUE le montant de ces deux versements soit pris à même le budget prévu au PMVI.

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée de l'assemblée.

10-09-0722 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la séance close à 19h15.

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 22 septembre 2010, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

 Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères
 Messieurs les conseillers

 Johanne Bouchard
 Nancy Bouchard
 Marie-Claude Gagnon

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-
 trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la session;
 2. Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission;
 3. Période de questions;
 4. Fermeture de l'assemblée.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

10-09-0721 Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution 08-11-0295, autorisait la Corporation de Diffusion de l'Archéologie de la Côte-Nord à monter un projet en vue de le soumettre au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine dans le cadre de leur programme de maintien des infrastructures,

ATTENDU QUE la Corporation a reçu une offre de services d'un architecte pour la réalisation des documents requis pour les travaux d'entretien et de réparation qui s'imposent, soient :

- Toiture,
- Les gardes-corps
- Bureau 1^{er} niveau (dénivellation)
- Infiltrations (toiture et/ou murs)
- Teinture extérieure
- Scellements
- Fenestration

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'entente de services professionnels présentée par l'architecte Émile Gilbert le 14 septembre 2010 pour les travaux d'entretien et de réparation du bâtiment Centre Archéo-Topo au montant de 22 675, \$,

QUE la municipalité accepte de verser les deux premiers montants d'honoraires de 1 800, \$ pour la confection des relevés et expertise et de 5 500, \$ pour un rapport et estimation du coût des travaux, ce, basés sur un coût de contrat avec entrepreneur de 250 000, \$,

QUE le montant de ces deux versements soit pris à même le budget prévu au PMVI.

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée de l'assemblée.

10-09-0722 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la séance close à 19h15.

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 22 septembre 2010, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

 Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères
 Messieurs les conseillers

 Johanne Bouchard
 Nancy Bouchard
 Marie-Claude Gagnon

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-
 trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la session;
 2. Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission;
 3. Période de questions;
 4. Fermeture de l'assemblée.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

10-09-0721 Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution 08-11-0295, autorisait la Corporation de Diffusion de l'Archéologie de la Côte-Nord à monter un projet en vue de le soumettre au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine dans le cadre de leur programme de maintien des infrastructures,

ATTENDU QUE la Corporation a reçu une offre de services d'un architecte pour la réalisation des documents requis pour les travaux d'entretien et de réparation qui s'imposent, soient :

- Toiture,
- Les gardes-corps
- Bureau 1^{er} niveau (dénivellation)
- Infiltrations (toiture et/ou murs)
- Teinture extérieure
- Scellements
- Fenestration

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'entente de services professionnels présentée par l'architecte Émile Gilbert le 14 septembre 2010 pour les travaux d'entretien et de réparation du bâtiment Centre Archéo-Topo au montant de 22 675, \$,

QUE la municipalité accepte de verser les deux premiers montants d'honoraires de 1 800, \$ pour la confection des relevés et expertise et de 5 500, \$ pour un rapport et estimation du coût des travaux, ce, basés sur un coût de contrat avec entrepreneur de 250 000, \$,

QUE le montant de ces deux versements soit pris à même le budget prévu au PMVI.

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée de l'assemblée.

10-09-0722 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la séance close à 19h15.

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 22 septembre 2010, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

 Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères
 Messieurs les conseillers

 Johanne Bouchard
 Nancy Bouchard
 Marie-Claude Gagnon

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-
 trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la session;
 2. Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission;
 3. Période de questions;
 4. Fermeture de l'assemblée.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

10-09-0721 Travaux d'entretien au bâtiment du Centre Archéo-Topo – recommandation et soumission

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution 08-11-0295, autorisait la Corporation de Diffusion de l'Archéologie de la Côte-Nord à monter un projet en vue de le soumettre au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine dans le cadre de leur programme de maintien des infrastructures,

ATTENDU QUE la Corporation a reçu une offre de services d'un architecte pour la réalisation des documents requis pour les travaux d'entretien et de réparation qui s'imposent, soient :

- Toiture,
- Les gardes-corps
- Bureau 1^{er} niveau (dénivellation)
- Infiltrations (toiture et/ou murs)
- Teinture extérieure
- Scellements
- Fenestration

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'entente de services professionnels présentée par l'architecte Émile Gilbert le 14 septembre 2010 pour les travaux d'entretien et de réparation du bâtiment Centre Archéo-Topo au montant de 22 675, \$,

QUE la municipalité accepte de verser les deux premiers montants d'honoraires de 1 800, \$ pour la confection des relevés et expertise et de 5 500, \$ pour un rapport et estimation du coût des travaux, ce, basés sur un coût de contrat avec entrepreneur de 250 000, \$,

QUE le montant de ces deux versements soit pris à même le budget prévu au PMVI.

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée de l'assemblée.

10-09-0722 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la séance close à 19h15.

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière